



# Les fondamentaux de la police « Dommages aux biens »

**EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL**

**EN INTRA OU SUR MESURE, contactez-nous**

## Public concerné

Ce stage est destiné aux personnes en charge de la gestion et du suivi des sinistres en assurances.

## Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Il est vivement recommandé d'avoir lu ses polices d'assurances Dommages aux biens en amont de la session.

## Objectifs et compétences visées

Ce stage permet un dialogue efficace avec l'assureur, de mieux négocier les polices et les tarifs, d'améliorer le programme d'assurance de l'entreprise.

L'objectif de ce stage est de permettre aux participants de :

- Aborder les notions de risques, primes, sinistres, le marché et les montages en assurance.
- Identifier les points clés d'une police d'assurance, le cadre réglementaire, les principes généraux, les polices et contenus des assurances Dommages aux biens

## Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.

## Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprises
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

## Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants.

Explication technique des clauses assurantielles.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Quizz de début et de fin de sessions. Questions/réponses.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



# Les fondamentaux de la police « Dommages aux biens »

## Programme

### 1. Les principes juridiques et techniques

- Le type du contrat
  - Multirisques, monorisque, tous risques sauf
- Les événements couverts au titre du contrat dommages aux biens
  - Incendie, explosions, foudre, risques annexes, bris de machine, vol...
- La garantie bâtiments
  - Déclaration de l'assuré, expertise, modalités d'indemnisation, assiette de prime, ouvrages de génie civil, notion d'établissement, LCI, libellé des garanties et franchises
- La garantie mobiliers, matériels
  - Capital assuré, modalités d'indemnisation, cas particuliers
- La garantie marchandises
  - Définition et valeur, notion de contenu, modalités d'assurance
- Les garanties de responsabilités
  - Conditions et mises en jeu, police dommages et police responsabilité civile
  - Vis-à-vis du propriétaire, du locataires, des voisins et des tiers
  - Garantie risques locatives, recours des locataires
  - Renonciation à recours
- Les garanties pertes et frais
  - Privation de jouissance, perte de loyer, frais de déblais et démolition, honoraire d'expert..
- Les garanties pertes d'exploitation
  - Objet, période d'indemnisation, risques assurables, extensions de garantie, LCI, franchise...
- Les clauses qualitatives

## Formations complémentaires

- Gestion technique des sinistres Dommages aux biens

*Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 06.28.63.71.54 ou par mail : [contact-csformations@cs-entreprise.com](mailto:contact-csformations@cs-entreprise.com)*

3 rue Bordeaux Psalmon – 60590 TALMONTIERS – Tél : **06.28.63.71.54**

[www.cs-entreprise.com](http://www.cs-entreprise.com) – [contact-csformations@cs-entreprise.com](mailto:contact-csformations@cs-entreprise.com)

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 60 03703 60 auprès du préfet de région HAUTS-DE-France » -

SA au capital de 1.000 € - SIRET 801 494 048 00029 R.C.S Beauvais –APE 8559A